ttps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/guestions/QANR5I 14QF119

14ème legislature

Question N°: 119	De Mme Véronique Besse (Non inscrit - Vendée)				Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale			Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche		
Rubrique > enseignement technique et professionnel		Tête d'analyse >BTS		Analyse > esthétique. formation.	
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 09/10/2012 page : 5554 Date de changement d'attribution : 28/08/2012					

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le caractère inadapté du nouveau BTS esthétique, cosmétique, parfumerie qui devrait entrer en vigueur au mois de septembre 2012. Lors de sa dix-neuvième commission plénière consultative, l'Éducation nationale a adopté par sept voix contre six ce nouveau BTS bac + 2, contre l'avis des représentants de la profession. Ce nouveau BTS réduirait en effet de cent quatre-vingt heures, soit un tiers des heures de techniques esthétiques, les cours de l'ancien BTS et prévoit une augmentation sensible de la période de stage, fixée à treize semaines. Cette nouvelle formation, qui comprend essentiellement de la cosmétologie, du management et une formation destinée aux marques semble inadaptée. Elle risque de contribuer à abaisser le niveau actuel des esthéticiennes, déjà insuffisant si on le compare au niveau européen et à les mettre en concurrence avec les professions médicales et paramédicales. Celles-ci ne pourront plus prétendre à des emplois de formateurs qualifiés ni devenir des professionnelles confirmées, capables d'assurer la reprise ou la création d'une entreprise. En conséquence, elle lui demande si ce nouveau BTS peut être revu avec un nombre supérieur d'heures de formation, afin de garantir la qualité de la profession et à la sécurité des consommateurs.

Texte de la réponse

Le projet de rénovation du brevet de technicien supérieur « métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie » a fait l'objet d'un vote favorable devant la commission professionnelle consultative « coiffure, esthétique et services connexes » en date du 15 décembre 2011. Certains représentants de fédérations professionnelles ont toutefois demandé que le volume horaire consacré aux techniques esthétiques soit revalorisé afin de garantir l'acquisition des compétences requises pour exercer leur métier dans les instituts. Afin de répondre à l'inquiétude des professionnels, une nouvelle grille horaire a été élaborée et a fait l'objet d'un vote favorable lors d'une nouvelle réunion de la commission professionnelle consultative du secteur le 17 juillet 2012. Cette nouvelle grille horaire prévoit 350 h de techniques esthétiques et 11 à 12 semaines de stages au lieu de 222 h et 13 semaines de stage dans le projet de décembre 2011. La formation ainsi rénovée sera mise en oeuvre à la rentrée 2013.